

232 P NP DM18Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de Rivière-du-Loup

St-Arsène, 1 juin 2006

Rivière-du-Loup

6211-09-011

Mémoire sur le projet d'aménagement d'un
parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup
par Terrawinds ressources Inc(Sky Power)

Présenté à: Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat
à la Commission
BAPE
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec.Qc. G1R 6A6
Télécopieur: 418-643-9474

& M.Claude Béchard, ministre

& MRC Rivière-du-Loup(Par huissier)

Par: Victor Bossé, producteur agricole

1

Copie conforme: Municipalité de St-Arsène, Cacouna,
L'Isle-Verte, St-Epiphanie, St-Paul-
de-la-Croix, St-François-Xavier-de-
Viger, St-Modeste, St-Antonin,
Union paysanne
UPA du Bas-St-Laurent
Fédération de l'UPA
CPTAQ
Environnement Québec
Environnement Canada
M.Mario Dumont, député provincial

Bonjour!

Mon nom est Victor Bossé. J'ai 58 ans. Je suis natif de St-Arsène. J'ai pris la relève de la ferme de mon père à St-Arsène et mon fils vient de prendre à son tour la relève de la même ferme en zone agricole selon la loi.

J'ai assisté en soirée à l'audience du Bape au Motel Lévesque à Rivière-du-Loup, le 15 et 16 mai 2006.

134 éoliennes sont prévues pour être implantées à St-Arsène, Cacouna, L'Isle-Verte, et St-Epiphanie dans un coin de belles terres agricoles en zone agricole selon la loi. Le secteur convoité est touristique, habité, une aire très importante de migration 2 fois par année pour les oies blanches et les outardes très nombreuses; je ne sais pas si vous avez leur nombre.

Dès le début de l'audience dans la semaine du 15 mai 2006, j'ai vite constater que l'étude d'impact du promoteur n'était pas complète. Plusieurs questions sont demeurées sans réponses réalistes et acceptables. Un bon nombre de citoyens connaissant le milieu ont posé beaucoup de questions. Une grande opposition au projet était évidente.

J'ai été déçu par le manque d'analyse en profondeur du projet et de ses impacts par certains intervenants au dossier: le promoteur lui-même, le ministère de l'environnement du Québec, l'UPA.

Page 2

J'aurais aimé que les aspects suivants soient mieux analysés: les conséquences sociales, les effets sur l'évaluation foncière des propriétés existantes, l'impact visuel, l'impact sur le bruit engendré par plusieurs éoliennes fonctionnant en même temps, la responsabilité du promoteur et les garanties, la perte de plusieurs dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles, les dangers pour les oiseaux migrateurs, la preuve qu'elles ne peuvent pas être installées ailleurs qu'en zone agricole, habitée et touristique, le stress pour des vaches laitières en pacage, un autre projet semblable et bien comparable installé ailleurs dans le monde, l'importance des chauve-souris pour l'agriculture.

Je suis pour que ce projet s'implante en milieu forestier, non habité, non touristique, loin des aires de séjour des oies blanches et des outardes durant leur migration 2 fois par année, en dehors de la zone agricole faisant partie du territoire agricole selon la loi. Je suis donc contre l'implantation des 134 éoliennes à St-Arsène, Cacouna, L'Isle-Verte et St-Epiphanie.

Je présente ici le résumé de mon argumentation.

1. J'ai vu les éoliennes de Murdochville. J'étais à une distance supérieure à 500 mètres et j'entendais très bien leur bruit à cette distance de mon auto avec la vitre ouverte.

2. Selon les données du promoteur, la vitesse de déplacement de l'extrémité de chaque pale d'éolienne

Page 3

dépassera régulièrement 200 kilomètres par heure. Avec une telle vitesse, ce type d'engin peut tuer par année plusieurs chauve-souris, outardes, oies blanches,...

3. Je ne veux pas un spaghetti de lignes électriques aériennes sur ce territoire. Nous en avons déjà assez.

4. Je suis payeur de taxes municipales. Je ne veux pas subir l'impact sur le réseau routier de ma municipalité par le passage de dizaine de milliers de camion lourds. N'oublions pas qu'un seul passage d'un camion 10 roues chargé équivaut au passage d'une dizaine de milliers d'automobiles selon le ministère des transports du Québec.

5. Je n'ai pas la réponse à savoir qui serait responsable lorsque des outardes, des oies blanches, des chauve-souris seraient tués par des pâles d'éoliennes en mouvement la nuit ou lors de brouillards? Quelle sera l'indemnité au propriétaires fonciers touchés? Que feraient le ministère de l'environnement, l'UPA, la MRC, les municipalités touchées?

6. En cas de faillite du promoteur, je veux pas être pris dans un secteur avec des éoliennes abandonnées?

7. Je suis déçu et ne comprends pas pourquoi l'UPA laisse aller plusieurs dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles? Je ne comprends pas pourquoi l'UPA

Page 4

ne considère pas l'ensemble des producteurs de la région? A-t-elle consulté l'ensemble des producteurs du secteur touché ou appuie-t-elle seulement ceux qui pourraient recevoir quelques piastres pour avoir accepter une ou des éoliennes sur leur terre?

8. Je ne sais pas s'il y a un mécanisme légal, facile d'accès et d'application pour toutes sortes d'événements accidentels dus aux 134 éoliennes prévues par Sky Power?

9. Des éoliennes sont prévues au nord du chemin des Pionniers. Elles seraient visibles de ma maison. Elles seraient entre le fleuve et ma maison. Elles seraient entre des couchers de soleil et ma maison. Je vous laisse imaginer l'effet visuel stroboscopique jusque dans l'intérieur de ma maison. Durant les avant-midi ensoleillés, je pourrais avoir des reflets miroir par le soleil sur les pâles en mouvement. Je veux pas cet effet agaçant.

10. Je n'ai pas eu connaissance du dépôt d'une étude scientifique sur le stress pour les vaches laitières en pacage près d'éoliennes en marche? Malgré que plusieurs producteurs gardent leurs vaches dans l'étable actuellement, le retour au pacage a débuté aux Etats-Unis et au Québec pour des raisons de santé animale et d'économie d'énergie (ventilateurs dans les étables l'été)? Il faut que les producteurs puissent retourner leurs animaux en pacage et ne pas être obligés de les faire pacager loin des éoliennes? L'UPA doit intervenir et les autres décideurs pareillement.

Page 5

11. Nous ne savons pas qu'elle serait l'évaluation foncière d'une éolienne et combien seraient les taxes municipales perçues!

12. Les chauve-souris sont très importantes pour l'agriculture car elles dévorent beaucoup d'insectes la nuit. Nous ne savons pas quel serait l'effet de plusieurs grandes pâles en mouvement sur elles dans leur environnement? Auront-elles tendance à fuir le secteur des 134 éoliennes? Seraient-elles aussi efficaces qu'avant dans le secteur des 134 éoliennes? Je vois régulièrement des chauve-souris le soir à la brunante au-dessus de ma terre.

13. Le promoteur accepte de payer un fond annuel de visibilité de 16000\$ aux municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de St-Paul-de-la-Croix. Bravo pour elles. Mais les municipalités de St-Modeste et de St-François-Xavier-de-Viger ne semblent pas touchées selon le promoteur. Il suffit de se rendre au village de St-Modeste et dans la partie est de St-Modeste sur la rue principale; c'est évident que St-Modeste serait touchée par un impact visuel. Je ne suis pas au courant d'une quelconque démarche entre le conseil de St-Modeste et le promoteur sur ce sujet. Et pour St-François-Xavier-de-Viger?!

14. A l'audience du Bape, le promoteur a dit que la distance entre le Mont Bleu et les éoliennes prévues était environ 20 kilomètres. Hors un examen des cartes topographiques et détaillées de la région montrent une quarantaine de kilomètres.

Page 6

15. Je ne veux pas d'interférence radio, TV ou cellulaire chez nous.

16. La MRC de Brome-Missisquoi a interdit par règlement les éoliennes commerciales sur 90% de son territoire pour préserver ses paysages et autres en pensant aux générations futures. Notre MRC doit intervenir. En plus dans la MRC de Brome-Missisquoi, un autre promoteur offre 16000\$ par année par éolienne 2.8 mégawatts au propriétaire terrien. Par une simple règle de trois, pour une éolienne 1.5 mégawatts, le montant offert dans notre secteur devrait être 8600 dollars par année par éolienne alors qu'il est 2500\$.

17. Seulement 2% du territoire québécois est cultivé et en zone agricole. Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas possible d'installer les 134 éoliennes de Sky Power dans le 98% qui reste au Québec.

18. Il n'y a pas un seul projet ailleurs dans le monde qui pourrait servir de référence fiable pour le projet des 134 éoliennes de Sky Power dans le secteur de St-Arsène, Cacouna, l'Isle-Verte et St-Epiphanie.

19. En France, le projet de Sky Power ne serait pas accepté à cause de la trop grande quantité d'éoliennes par la superficie visée.

20. À l'audience, un spécialiste du service canadien de la faune a dit que plusieurs milliers d'oiseaux

Page 7

migrateurs pourraient être tués lors d'un seul brouillard. Je suis de cet avis. J'ajoute que la nuit les oies et les outardes se déplacent. J'en suis témoin depuis plusieurs années. Je pense que, même pendant une nuit sans brouillard, des oies blanches et des outardes seraient tuées. Pourquoi le ministère de l'environnement du Québec ne semble pas avoir analysé en profondeur cet aspect pourtant très important. Supposons les 134 éoliennes installées, des oies blanches et des outardes tuées par centaines un bon matin! Que ferait le ministère de l'environnement du Québec et le ministre de l'environnement du Québec? Comment les chasseurs et les écologistes réagiraient?

21. Quel serait l'impact social? Il n'est pas évalué.

22. Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, je ne veux pas des 134 éoliennes de Sky Power sur le territoire agricole très convoité présentement.

23. Je suis membre de l'UPA. Je demande à l'UPA d'analyser en profondeur les impacts de ce projet, de protéger le territoire agricole, les activités agricoles, l'environnement pour l'ensemble des producteurs et l'ensemble de la collectivité.

Je remercie le Bape pour son écoute et ses questions.

Victor Bossé
Victor Bossé